

l'épinette blanche, le bouleau à papier et le merisier sont moins importants sur le plan commercial.

Les terres forestières productives de l'île sont louées à l'industrie des pâtes et papiers dans une proportion de 49%, et 37% sont administrées directement par le Service provincial des forêts. Le régime foncier des 14% restants est varié et comprend des parcs fédéraux et provinciaux, des terres cédées avec tous droits de jouissance et de possession et des terres appartenant aux municipalités.

La responsabilité et l'administration des forêts provinciales de la Couronne relèvent de la Division des forêts du ministère des Forêts et de l'Agriculture. La Division a un effectif de plus de 200 personnes comprenant des spécialistes, des techniciens et des employés de soutien. Quatre régions et 13 bureaux de district s'occupent des activités sur le terrain: protection des forêts, relevés du bois, permis, application des règlements, cubage, sylviculture et aménagement forestier. Le bureau central à Saint-Jean exerce des fonctions de planification et d'administration. A la suite d'une étude d'envergure sur tous les aspects de la question forestière dans la province, on a décidé d'appliquer une nouvelle politique favorisant une utilisation accrue des ressources sur une base de rendement annuel soutenu, avec l'appui de mesures législatives et de programmes d'aménagement forestier.

L'industrie forestière de la province compte deux usines de pâtes et papiers situées à Grand Falls et à Corner Brook, une fabrique de cartons doublures à Stephenville et une fabrique de panneaux de particules à Saint-Jean. Ces dernières années, les scieries ont pris une certaine expansion, mais elles sont loin d'être en mesure de répondre aux besoins de la province en bois d'œuvre. L'ensemble de l'industrie forestière rapporte à la province un revenu annuel brut d'environ \$150 millions.

La recherche forestière est effectuée en grande partie par le Service canadien des forêts du ministère fédéral de l'Environnement. La formation postsecondaire en sciences forestières est dispensée à l'Université Memorial de Terre-Neuve et au *College of Trades and Technology* (CTT). L'Université Memorial offre un cours de deux ans menant à un diplôme en sciences forestières; elle est affiliée à la faculté des sciences forestières de l'Université du Nouveau-Brunswick. Quant aux étudiants du CTT, ils peuvent obtenir un diplôme en technologie forestière après un cours de deux ans.

**Île-du-Prince-Édouard.** Environ 45% de la superficie en terres de l'Île-du-Prince-Édouard (2,184 milles carrés) est recouverte d'arbres. Les zones boisées se présentent sous forme de parcelles dispersées un peu partout dans la province, le plus grand nombre se trouvant dans l'est. Toutes les terres boisées appartiennent à des particuliers, sauf quelque 50 milles carrés de terres forestières qui appartiennent à la Couronne provinciale.

La Direction des forêts du ministère de l'Agriculture et des Forêts est chargée de toutes les questions forestières pour la province, notamment du reboisement, de la protection, de l'expansion et de l'amélioration des terres boisées. Le programme de reboisement prend chaque année plus d'ampleur et vise particulièrement à l'amélioration génétique de l'épinette blanche. Au fur et à mesure que le programme progressera, on l'étendra à toutes les essences d'arbres ayant une valeur commerciale.

**Nouvelle-Écosse.** La Nouvelle-Écosse comprend 20,402 milles carrés de terres, dont 17,159 sont classés comme terres forestières aptes pour la plupart à une exploitation régulière. Si dans l'ensemble du Canada 91% des forêts sont la propriété de la Couronne du chef des gouvernements fédéral et provinciaux, en Nouvelle-Écosse 22% seulement se situent dans cette catégorie.

L'administration des terres provinciales de la Couronne relève du ministère des Terres et Forêts, qui dispose à cette fin d'un personnel de forestiers et de gardes forestiers. Le personnel du service de vulgarisation aide les propriétaires de petits boisés. Le ministère est responsable de l'application de la Loi sur les terres et forêts relativement à l'ensemble des terres, ainsi que de la lutte contre les incendies de forêt. La détection des incendies est facilitée par un réseau de 35 tours de guet et un service de patrouille aérienne comprenant un hélicoptère et six avions à voile fixe. En 1974, 579 incendies de forêt ont dévasté 4,473 acres. Cinq incendies ont brûlé au-delà de 100 acres, et le plus considérable 1,529 acres. Des équipes d'experts et des garde-feu munis de matériel pour combattre les incendies sont dispersées dans toute la province.

L'industrie forestière joue un rôle de premier plan dans l'économie de la Nouvelle-Écosse, contribuant directement ou indirectement pour plus de \$130 millions chaque année au